

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
06/09/2022

Nombre de conseillers
en exercice :15

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M N° 10-4

Objet : Décision
modificative n° 1
Budget
Communale 2022

L'an deux mille vingt deux et le quinze septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mme DALLA-ZANNA (Proc.), MM CELLIER (Proc.), EVIN, Mmes COURTOUX (Proc.), SANDY, AGUILA.

Absents excusés :
Mme GRANGE (Proc. Mme DALLA-ZANNA)
M. ROQUEBERT (Proc. M. CELLIER)
M.DESHONS (Proc. Mme COURTOUX)

Madame AGUILA Cyrielle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement et de sécurisation du Tourne à gauche au carrefour RD817/Côte de la Lanne sont aujourd'hui terminés.

Axe Ingénierie qui a assuré la maîtrise d'œuvre de ce chantier présente la situation n° 3 qui fait apparaître un solde à régler de 600,50 €.

Monsieur le Maire explique que ce règlement implique une décision modificative, un virement de 500 € de l'article 2313 vers l'article 4581103 est nécessaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- d'effectuer une décision modificative avec un virement de 500 € de l'article 2313 vers l'article 4581103 sur le Budget Communal

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour et mois que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **20.09.2022**

Pour copie conforme,

En Mairie, le 16 septembre 2022

Le Maire,
Christian SANS

